

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**  
Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° B2025-01-01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 18 mars 2024.

**MIS EN LIGNE LE**

**02 MAI 2025**

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 16 Pouvoirs : 0  
Votants : 16

### Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

### Excusés :

Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

### **Objet : ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE PIECES POUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon la procédure de l'appel d'offre ouvert, pour la fourniture de pièces pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement (BOAMP + JOUE).

La consultation comprenait 12 lots indépendants :

- Lot 1 : Tuyau Fonte
- Lot 2 : Réseau : Raccords emboitement
- Lot 3 : Réseau : Pièces à brides
- Lot 4 : Réseau : Vannes et raccords
- Lot 5 : Branchements
- Lot 6 : Regards Supports
- Lot 7.1 : Compteurs abonnés 1
- Lot 7.2 : Compteurs abonnés 2
- Lot 8 : PEHD PVC
- Lot 9 : Incendie
- Lot 10 : Protection
- Lot 11 : Voirie

Pour chaque lot, les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Délai de livraison (15 sur 100 points)
- Prix des prestations (50 sur 100 points)
- Références et compétences (20 sur 100 points)
- Stock disponible (15 sur 100 points)

6 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 24 mars 2025 à 12h00 :

1. DESMOULES POIYESTER
2. DIEHL METERING SAS
3. HYDROMECA
4. PUM
5. CRISTAUD
6. FRANS BONHOMME

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 27 mars à 8h30.

A l'issue de l'analyse des candidatures, il a été décidé d'admettre tous les candidats.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la CAO a décidé :

- D'écarter les offres présentées par HYDROMECA, ces dernières étant incomplètes et donc irrégulières,
- De retenir le classement des offres proposé pour chaque lot,
- D'attribuer les marchés publics aux candidats proposés dans le rapport d'analyse des offres.

Ainsi, la CAO a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

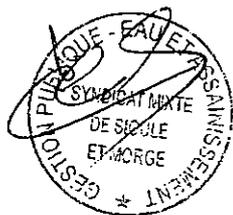
Désignation du Lot	Entreprises retenues	Réponse DQE HIT
<i>Lot 1 : TUYAU FONTE</i>	<b>PUM PLASTIQUE</b>	13 528,69 €
<i>Lot 2 : RACCORDS EMBOITEMENT</i>	<b>PUM PLASTIQUE</b>	8 077,28 €
<i>Lot 3 : PIECES A BRIDES</i>	<b>PUM PLASTIQUE</b>	8 009,21 €
<i>Lot 4 : VANNES RACCORDS</i>	<b>PUM PLASTIQUE</b>	56 492,46 €
<i>Lot 5 : BRANCHEMENTS</i>	<b>CRISTAUD</b>	214 072,03 €
<i>Lot 6 : REGARDS</i>	<b>DESMOULES</b>	64 137,30 €
<i>Lot 7.1 : COMPTEURS ABONNES 1</i>	<b>DIEHL</b>	200 130,00 €
<i>Lot 7.2 : COMPTEURS ABONNES 2</i>	<b>DIEHL</b>	19 648,00 €
<i>Lot 8 : PEHD PVC</i>	<b>PUM PLASTIQUE</b>	14 437,89 €
<i>Lot 9 : INCENDIE</i>	<b>CRISTAUD</b>	33 014,00 €
<i>Lot 10 : PROTECTION</i>	<b>CRISTAUD</b>	36 588,25 €
<i>Lot 11 : VOIRIE</i>	<b>PUM PLASTIQUE</b>	8 142,40 €

Le Président propose donc au Bureau Syndical d'autoriser la signature des accords-cadres avec les entreprises retenues par la CAO.

*Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de la Régie de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 27 mars 2025.*

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer les différents accords-cadres avec les entreprises retenues par la CAO, conformément au tableau ci-dessus,
- **DECIDE** de déléguer au Président l'exécution de ces accords-cadres à bons de commande.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 27 mars 2025,

Le Président,  
Luc CAILLOUX